

Renvoi au comité

LES QUOTAS FIXÉS POUR LA PÊCHE AU SAUMON À LA MOUCHE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de pêcheurs à la ligne de la région de Miramichi, qui s'inquiètent des restrictions imposées à la pêche au saumon à la mouche en 1984. Les pétitionnaires se disent préoccupés par le règlement actuel imposé par le gouvernement à l'égard de la pêche au saumon. Ils m'ont demandé de transmettre à la Chambre, en même temps que cette pétition, leur opposition aux quotas actuels. C'est ce que je fais en présentant cette pétition en leur nom.

* * *

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

RENVOI D'UN DOCUMENT PARLEMENTAIRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, il y a eu des consultations avec les leaders parlementaires au sujet du renvoi au comité du document parlementaire n° 331-4/6 qui porte sur les droits à l'égalité et la législation fédérale. Si vous demandez le consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président, pour me permettre de proposer la motion, vous constaterez qu'il sera accordé. Voici l'ébauche de l'ordre de renvoi:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à faire une étude, à mener une enquête et à présenter un rapport sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés;

Que le document intitulé «Les droits à l'égalité et la législation fédérale», déposé à la Chambre le 31 janvier 1985 (document parlementaire n° 331-4/6), soit renvoyé au Comité;

Que le Comité sollicite les vues et opinions de particuliers et d'organismes du Canada sur le sujet du document de travail;

Que le Comité examine les statuts fédéraux, et plus particulièrement ceux dont il est question dans le document de travail, afin d'en assurer la conformité avec la lettre et l'esprit des garanties d'égalité et de non-discrimination contenues dans la Charte;

Que le Comité présente son rapport et recommande tous changements nécessaires ou autres mesures à la Chambre au plus tard le 9 septembre 1985;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que, notwithstanding les pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le Comité a terminé un rapport intérimaire ou final, le Comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que le rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que nous avons été consultés à ce sujet et que nous sommes d'accord. En réalité, nous sommes très heureux que la date de présentation du rapport ait été reportée au 9 septembre. De cette façon, un plus grand nombre de Canadiens pourront faire connaître leurs vues. Nous accordons notre consentement unanime.

M. le Président: La Chambre consent-elle à permettre au leader parlementaire de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Puis-je me dispenser de la relire?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 217, 219, 221 et 245.

[Texte]

ENVIRONNEMENT—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question n° 217—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère de l'Environnement les femmes représentaient-elles?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Elle est de 29.07 p. 100.

TRAVAUX PUBLICS—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question n° 219—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère des Travaux publics les femmes représentaient-elles?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Elle est de 24.5 p. 100.

L'EMPLOI D'AVOCATS DU SECTEUR PRIVÉ

Question n° 221—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière 1983-1984, le ministère de la Justice a-t-il employé des avocats du secteur privé au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quel était le total des dépenses liées à leur rémunération?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): 1. Oui.

2. Cinquante-deux.

3. Voir liste ci-après.

Moncton	Brison, Emery	9,661.41
	Drapeau, Ernest	38,297.36
	Innes, Bosse & Mills	50,351.64
	Lampert, Irwin	8,366.76
	Leblanc, Bernard	90.00
	McAllister, Gregg	524.00
	Rideout, McGrath & Co.	15,969.06
	Robichaud, Brigitte	120.00
	Sheeham, Mark	1,132.00
	Newcastle	Burchill, William
Lordon, Denis		10,483.53
Smith & Smith		22,278.95
Oromocto	Mckay & Whittaker	3,510.00
Perth Andover	Shaw, Graema	1,913.20
Richibucto	Richard, Clermont	11,261.67
Sackville	Meldrum, W. W.	978.80
Shediac	Robichaud, Theogene	6,178.50
St. George	Larsen, Glen	7,072.97
St. John	Barry, O'Neil & Company	3,498.99
	Gilbert, McGloan, Gillis & Co.	848.65
	McKenna, Hubert	10,494.80
	Purnell & Brien	31,921.28
	Teed, Eric	16,792.82
St. Joseph	Gauthier, Jacques	4,001.24
St. Stephen	Hansen & MacDonald	16,094.71
	McConkey, Dana W.	25.00
Tracadie	Doiron, Leo	30,526.90
Woodstock	Depow, Herve	1,305.00
	Maddox & MacInnis	4,584.43